

DEPARTEMENT
de la Haute - Corse

EXTRAIT DU REGISTRE
des délibérations du Conseil
Communautaire de la Communauté de
Communes MARANA GOLO
2021/8

NOMBRES DE MEMBRES		
Afférents au conseil	En exercice	Qui ont pris par à la délibération
37	37	28

Date de la convocation
25/03/2021

Date d'affichage

Objet de la Délibération

L'an deux mil vingt et un le mercredi 31 mars à 16 heures 00 le conseil communautaire légalement convoqué s'est réuni dans ses locaux, sous la présidence de Monsieur Jean DOMINICI,

Etaient Présents (18): Chantal AMBROSI – Vincent BRUSCHINI – Jérôme CAPPELLARO – Jean DOMINICI – Fortuné FELICELLI – Joseph GALLETI – Jean Charles GIABICONI – Isabelle GUIDICELLI – Christophe GRAZIANI – Augustine MARIOTTI – Jean François MATTEI – Alain MAZZONI – François MONTI – Gabriel PASQUALI – Marjorie PINDUCCI – Georges RISTICONI – Charlotte TERRIGHI – Jean Pierre VALDRIGHI

Pouvoirs (10): Paule ALBERTINI donne pouvoir à Isabelle GIUDICELLI – Muriel BELTRAN donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Christelle CRUCIANI donne pouvoir à Georges RISTICONI – Patrick EIDEL GIUDICELLI donne pouvoir à Jean Pierre VALDRIGHI – Maria GAROBY donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI – Jean Marc MATTEI donne pouvoir à Jean DOMINICI – Angèle NERI donne pouvoir à Chantal AMBROSI – Pierre Antoine PASQUALINI donne pouvoir à Gabriel PASQUALI – Frédéric RAO donne pouvoir à Jérôme CAPPELLARO – Pascale TOTH donne pouvoir à Jean Charles GIABICONI

Absents (9): Christiane ALBERTINI – Bernard GRAZIANI – Ange LAMBERTI – Charles MARCELLI – Anne Marie NATALI – Pierre NATALI – José OLIVA – Jeanne Baptiste SAVELLI – Charlotte VITTORI

Objet : Travaux de stabilisation du trait de côte suite aux intempéries et protection des habitations face aux évènements climatiques imprévisibles au lieu-dit Pineto à Lucciana.
Recherche de Financements

Monsieur Alain MAZZONI a été désigné comme secrétaire de séance

Le projet a pour objectif de mettre en place une protection visant à stabiliser le trait de côte au lieu-dit Pineto à Lucciana qui a subit depuis quelques années un fort recul suite aux intempéries.

Sur la zone concernée, des habitations qui se trouvaient il y a quelques années à une centaine de mètres de la mer, ne se trouvent maintenant plus qu'à une dizaine de mètres de celle-ci.

Face aux évènements climatiques imprévisibles les habitants de cette zone se sentent menacés et ont saisi le Préfet afin de trouver une solution de protection.

Lors d'une réunion à la préfecture de Haute-Corse le 15 décembre 2020, en présence du Préfet, du directeur de la DDTM 2B, des habitants du lieu-dit Pineto à Lucciana, du maire de Lucciana et du Président de la communauté de communes Marana Golo, le Préfet a enjoint la communauté de communes Marana Golo de procéder à des travaux de défense contre la mer par la mise en œuvre d'un dispositif de protection de type « big bag » en assurant que l'Etat apporterait une aide financière à hauteur de 80% pour la réalisation de ces travaux.

Acte rendu exécutoire,
Après dépôt en Préfecture
LE :
Et publication ou notification
DU :

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210331-2021-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021
Affichage : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation



Le coût de cette opération serait de 43 496 euros HT pour lequel nous sollicitons une aide financière de l'Etat à hauteur de 80% du montant total HT.

Le Plan de financement pourrait être le suivant :

Subventions	Part (en %)	Montant (en Euros)
Etat	80%	34 797 €
Part contribution C.C.M.G.	20%	8 699 €
TOTAL H.T.	100%	43 496 €

Le Président demande au Conseil de délibérer et de donner son accord pour la réalisation des travaux de stabilisation du trait de côte suite aux intempéries et protection des habitations face aux événements climatiques imprévisibles au lieu-dit Pineto à Lucciana.

Le Conseil oui cet exposé et après en avoir délibéré :

- Approuve le projet de Plan de financement qui lui est soumis.
- Sollicite l'Etat pour l'octroi d'une subvention d'un montant total de 34 797 € HT.
- Prend l'engagement de réaliser par voie d'emprunt ou sur fonds disponibles, sa part contributive déductions faites des subventions ou allègements qui lui seront accordés.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an que dessus

Au registre sont les signatures

Pour extrait certifié conforme

Le Président

Jean DOMINICI


COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
MARANA GOLO
2008 Boulevard de l'aéroport
20290 LUCCIANA
Tél. 04 95 58 40 40
email : contact@maranagolo.org
SIRET : 200 036 499 00016 - APE : 8411Z

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-200036499-20210331-2021-8-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 06/04/2021

Affichage : 06/04/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

